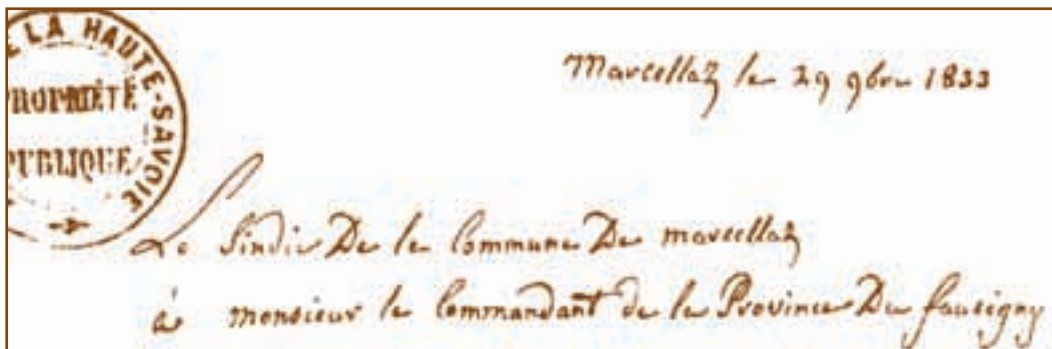


Un bien Etrange Instituteur

Marcellaz 1833

Ce 29 octobre 1833, le syndic de la commune de Marcellaz, M. Gavillet, prend sa plume pour relater au Commandant de la province du Faucigny un comportement étrange de la part d'un jeune instituteur.



Je viens vous faire part qu'il s'est introduit dans cette commune (il y a trois semaines) un jeune homme faisant profession d'instituteur pour les enfants sans être muni d'un certificat de capacité de M. le Réformateur de la province et entre autre qui s'est permis de causer des scandales publiquement à l'église.

Dimanche dernier, pendant les vêpres, il entra à l'église où il prit un enfant qui était placé dans un banc appartenant à sa famille. Cet instituteur se permit des propos délibérés de vouloir sortir le jeune homme de son banc en le maltraitant quoiqu'il avait ou moins encore de la place pour en placer quatre.

A la sortie des vêpres, un jeune homme, frère de l'enfant mal traité, voulut lui dire paisiblement que ce n'était point sa place de s'aviser à sortir le monde de leur place qu'il en serait réprimandé.

Cet instituteur d'un air furieux et en présence de plusieurs personnes couvrit cet homme d'infamies et de toutes sortes d'injures en le traitant de fou qu'il ne connaissait pas le B à BA et plusieurs mauvais propos.

Lundi matin, 25 courant, j'ai voulu moi-même lui faire une réprimande en lui demandant de quoi il s'avisait de causer des scandales publics surtout dans le lieu saint, je n'ai aussi reçu pour réponse que des insultes et des mauvais compliments.

C'est pourquoi je recours à M. le Commandant et qu'il veuille bien m'indiquer quels moyens nous aurons à prendre pour nous débarrasser d'un scandaleux le semblable, et bien loin de donner des bons principes à ses élèves, ne peut leur montrer que de mauvais exemples.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée
votre très humble et obéissant serviteur
Gavillet Syndic